

Coopération d'une commune rurale (Vars, Hautes-Alpes) avec une université (Faculté des Sciences de Marseille)

Benard F.

L'environnement

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 9

1971
pages 54-56

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010428>

To cite this article / Pour citer cet article

Benard F. **Coopération d'une commune rurale (Vars, Hautes-Alpes) avec une université (Faculté des Sciences de Marseille)**. *L'environnement*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 54-56 (Options Méditerranéennes; n. 9)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

François BENARD

Maire de Vars
Ancien Ministre

Coopération d'une commune rurale (Vars, Hautes-Alpes) avec une Université (Faculté des sciences de Marseille)



Un site touristique, si grandiose soit-il, n'a de valeur que par la végétation qui le recouvre. Celle-ci est d'autant plus fragile que l'altitude est plus élevée.

Aussi, dans les nouvelles stations de sports d'hiver, placées à haute altitude — environ 2 000 m — pour une meilleure pratique du ski, la protection de la nature pose un problème difficile à résoudre.

La venue de nombreux touristes qui se succèdent deux fois par an, à une époque où l'agriculteur, gardien naturel de la nature, abandonne son activité agricole, complique singulièrement le problème et déjà dans certaines régions, les amas d'ordures, de ferraille, le saccage des lieux démontrent amplement le danger que court le tapis végétal.

Une expérience a été tentée à Vars, afin d'essayer d'apporter une solution. Cette expérience est entreprise dans le cadre de la rénovation rurale et de l'aménagement touristique, la commune ayant décidé il y a quelques années, de créer une station d'été et d'hiver, tout en remodelant l'exploitation de sa forêt et de ses pâturages.

**

En 1958, la situation démographique de cette commune avait atteint la limite inférieure au-delà de laquelle de nouveaux départs de jeunes auraient laissé le village entre les mains de personnes âgées ou de célibataires.

Deux tentatives, en 1934 et en 1950, d'aménagement touristique, malgré l'aide du département des Hautes-Alpes, se soldaient par deux échecs. Aussi, le premier soin de la nouvelle municipalité, en 1958, fut-il d'entreprendre d'abord une étude agricole afin de déterminer les conditions dans lesquelles l'alpage pouvait être conservé. Cette étude fut confiée au Bureau de développement de la production agricole (B.D.P.A.) et effectuée par des élèves stagiaires originaires du Mali, comme travaux de fin d'études.

Faite à l'échelon cantonal, cette étude laissait très nettement apercevoir que l'augmentation du nombre des bovins et des ovins dans le canton impliquait le réaménagement de la montagne et qu'à partir de celui-ci, quelques familles seulement pourraient vivre de l'exploitation des pâturages.

Le problème se présentait de façon sensiblement équivalente à celui de l'ensemble de l'agriculture française, mais

contrairement à ce qui peut se faire dans la plaine, deux ou trois familles ne peuvent rester isolées. Il faut donc maintenir une communauté suffisante pour que la vie soit possible, c'est-à-dire trouver des occupations nouvelles et complémentaires. L'orientation naturelle de ces nouvelles activités est celle du tourisme hivernal; mais dans le même temps, soucieux des expériences, hélas! malheureuses, connues dans d'autres vallées, il fallait éviter que ne se crée un sous-prolétariat agricole, employé à des tâches saisonnières peu rémunératrices, avec un revenu agricole allant sans cesse en s'amenuisant.

Pour les 45 familles vivant encore à Vars, il s'agissait donc de trouver, grâce à des activités touristiques, non pas des emplois de salariés, mais la possibilité de vivre du tourisme en préservant le caractère d'indépendance et familial, qui est celui de l'exploitant agricole, le salaire n'étant qu'une étape passagère.

C'est donc à partir de cette étude agricole que fut pensé l'aménagement, en station de ski, du site de Vars, et la protection de la nature, son prolongement naturel, a incité l'expérience tentée, la sauvegarde du site étant un impératif, aussi bien pour les citoyens que pour les ruraux.

Situation

La vallée d'Escreins, sur le territoire de la commune de Vars, a été choisie car elle forme un compartiment de terrain extrêmement bien délimité et très isolé. Il s'agit de la vallée orientée sud-est/nord-ouest du Rif Bel (dit Riou Bel dans sa partie inférieure) et de son bassin versant limité de part et d'autre par des lignes de crête ne s'abaissant pas au-dessous de 2 500 m.

La vallée d'Escreins ne peut être atteinte que par une route en corniche de 2,500 km qui contourne la crête de la Scie, à partir de la route nationale 202, de Guillestre à Vars, pour aboutir, sur le Rif Bel, au lieudit Pont de Vars.

Sa longueur totale est de 9 km du pont de Vars à la Font-Sanote. Sa surface est de 25 km², compte tenu de son principal affluent de rive gauche, le vallon Laugier, vallée suspendue de 5 km de long et de 8 km² de surface, elle-même isolée par un verrou rocheux du cours du Rif Bel.

La rive gauche de la vallée est occupée par la première série de la forêt communale qui couvre 700 hectares jusqu'à la limite de la végétation forestière, à 2 300 m d'altitude. Elle est composée d'un peuplement jardiné de mélèzes, de pins à crochets, de pins cembro, sapins et épicéas dont la possibilité annuelle de production est de 150 mètres cubes de bois.

La rive droite de la vallée est occupée par la série domaniale d'Escreins, boisement de protection contre l'érosion créé à partir de 1 880 m sur les pentes et les éboulis de la crête de Panetrelle et de la Main de Dieu. Sa surface est de 516 hectares. Il s'agit d'un peuplement régulier de pins à crochets et de mélèzes non soumis à l'exploitation.

Le fond de la vallée, depuis le pont de Vars jusqu'à un peu en amont du confluent du torrent du Vallon Laugier, était jadis occupé par les cultures des hameaux d'Escreins, aujourd'hui en ruine (la Basse Rua et la Haute Rua).

Ces terrains, aujourd'hui acquis par la commune, constituent une partie des pâturages à bovins de la commune. Le restant est situé au-delà de la forêt, sur la rive gauche dans la montagne de la Sellette.

Au total, la vallée comporte 300 hectares de bons pâturages et 211 hectares de pâturages médiocres, destinés au troupeau indigène de génisses et de vaches taries (140 bêtes).

En raison de son isolement, la vallée d'Escreins constitue une zone calme, isolée pendant huit mois de l'année. Le gibier de montagne, chamois et coqs de bruyère essentiellement, y est assez abondant.

Objectifs

S'inspirant à la fois du parc national suisse de la Haute Engadine, de celui du Grand Paradis italien, où la réserve est dite intégrale, et des réserves naturelles des Etats-Unis qui sont plutôt des lieux de parcours touristiques, la réserve de nature de la vallée d'Escreins tend à concilier trois points de vue :

- réserve et sauvegarde des richesses naturelles et limitation de l'action spoliatrice de l'homme sur la nature,
- contribution au développement touristique de Vars,
- aménagement des pâturages et de la forêt communale.

Intérêts agricole, pastoral et forestier

Certaines parties de la réserve sont clôturées et transformées en champ d'expériences : par exemple l'étude sur différentes pelouses de l'influence du pâturage d'un troupeau, ovin ou bovin, de densité connue et détermination, par ces méthodes, de la densité maximale de têtes de bétail que peuvent supporter ces pelouses.

Etude de l'amélioration des alpages d'une façon générale ; étude de l'évolution naturelle des boisements de conifères à haute altitude.

Certains travaux pourraient être entrepris, avec l'autorisation des Eaux et Forêts, pour la correction des torrents, l'établissement d'un plan d'eau permanent à caractère uniquement touristique et l'amélioration des forêts.

Points de vue pédagogiques :

- Education de la jeunesse en faveur de la protection de la nature ;
- Création et organisation de journées d'étude du Vallon d'Escreins ;
- Formation de jeunes ruraux en vue des gardiennages de réserves de nature et de jeunes étudiants pour l'aménagement des réserves et la protection des sites.

Points de vue zoologiques :

- Conservation de la faune indigène et création de conditions favorables (refuges à réserve intégrale) ;
- Réintroduction éventuelle d'espèces des Alpes du Sud dans un but cynégétique ou scientifique ;
- Inventaire faunistique à réaliser par différents spécialistes (les laboratoires de biologie des universités du sud-est se feront un devoir d'y contribuer) ;
- Aménagement d'un relai, de différents abris et nichoirs pour oiseaux migrateurs ;
- Etude des différentes biocénoses alpines.

Points de vue botaniques :

- Conservation et protection de la flore indigène ;
- Inventaire floristique à réaliser tant pour les espèces linnéennes que pour les micromorphes ;
- Lutte contre la raréfaction de certaines espèces menacées de vandalisme : edelweiss, divers géneps ;
- La carte phytogéographique a été levée au 1/50 000^e par le Laboratoire de Biologie Végétale de la Faculté des Sciences de Marseille ;
- Poursuite d'études à plus grande échelle.

Points de vue géologiques :

- Etude paléontologique, pétrographique et tectonique de la région ;
- Conservation et protection des formations géologiques intéressantes (paysages glaciaires typiques, verrous, gradins de confluence, plissements remarquables, failles, ligne de contact anormal).

Points de vue écologiques :

- Pose d'appareils enregistreurs (thermomètres, hygromètres, baromètres, installation de pluvio-nivomètres) ;
- Détermination des différents micro-climats locaux ;
- Etude des différents sols forestiers et alpins.

COOPÉRATION

C'est avec l'aide toute particulière du P^r Molinier, titulaire de la chaire de biologie végétale à la Faculté des Sciences de Marseille, qu'une action a pu être menée avec la municipalité de Vars, les

représentants des administrations et les usagers, depuis 1964.

Le P^r Lavagne, docteur es-sciences, adjoint du P^r Molinier, a été spécialement chargé par lui de ces réalisations. Il est entouré notamment de MM. Moutte, Borel et Aubert, maîtres-assistants.

Le Conseil de la Vallée d'Escreins comprend :

- le maire de la commune, assisté d'un conseiller municipal,
- le maire de Guillestre,
- le professeur Lavagne,
- le directeur départemental de l'agriculture ou son représentant,
- le directeur départemental des services vétérinaires,
- le président du club omnisports de Vars,
- l'architecte communal,
- le président de la société de chasse de Vars.

qui se réunissent deux fois par an : au printemps pour déterminer les travaux à effectuer, à l'automne pour faire le point.

La commune, maîtresse des sols avec l'Etat pour la partie domaniale de la forêt, prend à son compte l'hébergement des personnels scientifiques qui, en échange, fournissent l'encadrement pour la direction des travaux, l'accueil des touristes et, depuis 1968, la formation des jeunes, tout en poursuivant leurs recherches.

Les crédits mis à la disposition de la réserve de nature, par la commune, s'élèvent à ce jour à 500 000 F. Ils ont été, pour la plus grande partie, obtenus au titre des travaux touristiques de la forêt, du ministère de l'Agriculture et ils ont permis, à concurrence de 50 p. 100, d'emprunter aux caisses agricoles.

La main d'œuvre a été fournie, d'une part, par des jeunes du pays, d'autre part, par des étudiants étrangers qui, sous le patronage de Cotravail viennent, pendant les vacances, effectuer des stages en échange de l'hébergement et de la nourriture, stages pris en charge par la commune et, exceptionnellement, en 1968, par la D.A.T.A.R. Les étudiants doivent fournir cinq heures de travail par jour.

RÉALISATIONS

Aménagements généraux

- Création d'une voie carrossable, de la route nationale 202 au chalet pastoral, de 9 km de long sur 4 m de large, revêtue de goudron et bordée, dans tous les passages difficiles, de garde-fous en fer ou en rondins ;

- Aménagement de parkings de stationnement dont un à l'extrémité de la route carrossable ;

- Construction d'un chalet pastoral « Ernest David » pour le logement du gardien de la réserve et comprenant les installations sanitaires nécessaires aux campeurs et caravaniers sauvages ;

- Construction d'un chalet d'études biologiques au pont de Vars, l'équipement scientifique de ce chalet ayant été pris en charge par la Faculté des sciences.

Aménagement pastoral et forestier

- Débroussaillage des pâturages ;
- Ouverture de voies « jeepables » ;
- Création de points d'eau ;
- Avec l'équipe de chercheurs : étude des problèmes de l'amélioration des pâturages ovins et bovins dans les Alpes de Vars, au vallon Laugier et dans les Alpes du Sud en général.

Aménagements touristiques

- Création de sentiers : 35 km en forêts et 25 km dans les prairies alpines ; balisage de ces sentiers par la pose de discrètes pancartes ;

- Aménagement des entrées par la pose de barrières et d'un portail en rondins ;

- Aménagement de tables de pique-nique en forêt et d'une terrasse pour consommation en plein air ;

- Aménagement d'emplacements de caravanning et de camping, disséminés dans des clairières réparties sur 2,500 km de route ;

- Publication d'un dépliant touristique, utilisé comme ticket d'entrée dans la vallée.

Travaux et réalisations scientifiques

- Mise en réserve intégrale de quatre parcelles, pinèdes de pins sylvestres et de pins de montagne, sapinières, bois d'épicéas et création de quatre autres parcelles dans l'étage alpin, trois dans le vallon Laugier, l'une au verrou de Chalances, l'autre au niveau de la cabane Laugier, la troisième entre la cabane et le col de Serennes ; une dans le vallon de Sellette.

Toute activité, tout parcours — sauf ceux des chercheurs — y sont interdits.

- Ouverture de « sentiers botaniques » créés en pleine forêt, dans les principaux peuplements forestiers, des étiquettes indiquent les noms des principaux arbres et arbustes ;

- Création d'un jardin botanique clôturé, pour permettre au public de mieux connaître la flore montagnarde et alpine, ce jardin étant irrigué par un canal de 1 100 m de long, en cours de construction ;

- Etude de l'étage alpin du vallon Laugier, en rapport avec le pâturage ovin ;

- Etude du grand Adret du Queyras ;
- Etude dendrologique des forêts de pins à crochets d'Escreins ;

- Journées botaniques du val d'Escreins ; visites guidées pour les touristes, constitution d'herbiers ;

- Conférences aux groupes de jeunes internationaux sur les problèmes de protection de la nature ;

Déjà, de nombreuses activités ont eu pour origine cette infrastructure.

- Aperçu de la flore forestière du Val d'Escreins (G. Aubert, A. Lavagne, 10 p., 1 carte, 1 fig.-g.- In bull. Soc. Dauphinoise d'Etudes biologiques, Bio-Club, n° 14-1963).

- Levée de cartes de la végétation au 1/20 000°, non encore publiées (Lab. de Biol. Végétale, Fac. Sciences de Marseille).

- Publication au 1/50 000° de la carte de la végétation d'Embrun-Est, recouvrant les forêts et alpages des communes de Guillestre, Risoul, Vars, Saint-Paul-sur-Ubaye (Feuille d'Embrun-Est).

- Elaboration d'une carte moyenne échelle 1/50 000° à partir de levés exécutés à grande échelle (1/20 000° Aubert G. Borel L. Lavagne A. Moutte P.) publiée dans documents pour la carte de la végétation des Alpes. Lab. de Biol. Vég. Université de Grenoble, 111, 1965.

- Inventaire floristique et cartographique détaillée au 1/10 000° des parcelles de mise en réserve intégrale (D.-E.S.).

FONCTIONNEMENT DE LA RÉSERVE POUR LES TOURISTES

Les touristes ne peuvent pénétrer dans la réserve que s'ils sont porteurs du dépliant — qui sert de ticket d'entrée — mentionnant la date du jour de la visite ou la période pendant laquelle ils peuvent y pénétrer (2 F pour une journée, 5 F pour un séjour).

Interdiction aux voitures de stationner en dehors des parkings aménagés à cet effet. Circulation des piétons uniquement sur les sentiers balisés et jalonnés.

Les campeurs et caravaniers acquittent un droit de séjour et s'engagent, par la signature d'une charte, à respecter les consignes de protection de la nature : enlèvement d'ordures, feux uniquement avec réchauds etc...

Interdiction formelle de pique-niquer en dehors des endroits prévus autour du chalet Ernest David (cet emplacement pouvant être gardienné et surveillé).

Des étudiants de première et deuxième année ou des stagiaires sont à la disposition des touristes pour les accueillir et leur donner toutes indications sur la flore et la faune. Des échantillons de différentes plantes ou sols sont à leur disposition.

La cueillette des fleurs rares est interdite.

FORMATION DES JEUNES

Depuis 1968, la formation des jeunes, avec l'aide de la Direction régionale d'agriculture et l'octroi de crédits de promotion sociale agricole, a pu être entreprise.

Un stage de 30 jeunes ruraux a lieu pendant l'été. L'hébergement et l'encadrement est assuré par la commune ; l'enseignement et la pédagogie sont pris en mains par les scientifiques, sous la direction du P^r Lavagne.

Le stage, conçu pour des jeunes du niveau B.E.P.C. (premier cycle de l'enseignement secondaire) a pour objet une prise de conscience, par ces jeunes, des problèmes intéressant la protection de la nature, particulièrement en montagne. En plus du simple but éducatif, ce stage vise à la formation éventuelle de futurs agents et cadres compétents pour la surveillance et la gestion des parcs naturels (parcs nationaux, parcs régionaux, réserves naturelles).

Le but immédiat est de les initier aux problèmes, particulièrement ceux qu'ils ont abordés par certaines techniques scientifiques éprouvées : phytogéographie, géologie, pédologie, agronomie, sylviculture.

Le but recherché, à long terme, est de prévoir et de former un cadre de « techniciens supérieurs » de l'agriculture, cadre analogue à celui existant dans l'industrie. Ces techniciens seraient capables de décider, dans un ensemble rural donné, d'une politique agricole rurale particulière, d'une évolution locale, voire d'une mutation profonde.

Certes, les problèmes abordés n'ont trait qu'aux seuls problèmes pastoraux et forestiers et pour une seule zone des Alpes françaises : les grandes Alpes sèches du sud (Briançonnais, Embrunais, Ubaye, Queyras).

INITIATION A L'ÉCONOMIE ALPINE

Les jeunes stagiaires résident au chalet d'études biologiques, récemment installé et équipé au pont de Vars, à l'entrée de la réserve d'Escreins.

Ces jeunes font partie ou sont intégrés à des équipes de chercheurs de la Faculté des sciences de Marseille, lesquels, dans le cadre des activités de leur laboratoire, ou du C.N.R.S. conduisent des travaux de recherches dans les zones alpines et subalpines.

Les stagiaires ruraux sont, au cours du même déroulement des recherches fondamentales, aiguillés vers des applications techniques possibles des résultats acquis.

L'enseignement de technologie pratique dispensé durant l'été, concrétise, pour les stagiaires étudiants, un enseignement souvent trop théorique donné en faculté et pour les jeunes ruraux, leur montre rapidement et parfois simplement les applications possibles immédiates de techniques scientifiques d'une approche livresque pour eux rebutante et délicate.

Ces stages marquent bien la coopération qui existe entre les jeunes de la commune et les universitaires.

**

Cette collaboration entre l'université et une commune rurale en apportant, aux uns des champs d'expérience nouveaux, aux autres, l'animation de la réserve de nature, l'accueil des touristes, ainsi que la formation des jeunes, marque ainsi son originalité.

Il serait souhaitable que cette expérience fût suivie par d'autres.